CIMAP	Cellule QSE	FORMULAIRE Issue de la procédure QSE
Réf. CIMAP-FORM-QSE-35	**Mesure de champs électromagnétiques**	Date de création Juin 2017 Version 1.0 Juin 2017

Réf : CEM-17-08

Localisation et commentaires :
ARIBE – Source LHI
Générateur HF : 14 GHz à 800W
Aimants de la ligne

Appareils utilisés :
Gaussmètre F.W.Bell Modèle 4048
Champs électromagnétique WaVEcontrole sonde SMP2 – Gamme de mesure : 300kHz – 18GHz

Mesures :

Description	Valeurs
Autour de la casemate	5 V/m
En haut de la casemate	20 V/m
Autour du générateur HF et du guide d'onde	8 V/m
Autour de l'aimant en sortie de source	0.002 T
A l'intérieur de l'aimant en sortie de source	0.05 T
Autour de l'aimant « pate d'oie »	0.005 T

Valeurs réglementaires déclenchant l'action :
Champs électromagnétiques :
140 V/m en champs E
0.45 µT en champ B
Champs magnétiques :
2 T (tête), 8T (corps entier ou membres)
0.5mT (porteur d'implant cardiaque), 3mT (attraction d'objet)

Recommandations :

Conclusion :
Les mesures en champ E et en champ B montrent que le rayonnement électromagnétique autour de la source LHI restent au dessous des valeurs déclenchant l'action défini dans le code du travail (décret n°2016-1074 du 3 aout 2016). Ainsi les valeurs limites d'exposition des travailleurs sont respectées.
Les valeurs d'action en effet indirect (porteur d'implant et attraction d'objet) pour les champs magnétiques sont dépassées. Des signalétiques à l'entrée du hall et sur les équipements sont en places à cet effet.

Intervenant	Date	Visa
LEGRAND	06/07/2017	